RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture
et de la souveraineté alimentaire

AVIS
RELATIF À L'OUVERTURE D'UNE CONSULTATION DES ACTEURS CONCERNES PAR LA DEMANDE D'EXTENSION DES CONTRIBUTIONS INTERPROFESSIONNELLES AU PROFIT D'INAPORC

L'organisation interprofessionnelle INAPORC a demandé une extension de l'accord interprofessionnel du 16 juin 2025 relatif aux contributions interprofessionnelles au profit d'INAPORC 2026-2027-2028.

En application de l'article 165 du règlement (UE) n°1308/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant organisation commune des marchés des produits agricoles, une consultation est ouverte pour une durée de 3 semaines à compter de la publication au bulletin officiel du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire du présent avis.

Cette consultation ne préjuge pas de l'extension de l'accord en question.

Les actions et les cotisations les finançant prévues dans l'accord interprofessionnel figurent dans l'annexe au présent avis et sont consultables pendant 3 semaines.

Dans ce délai, les observations des acteurs concernés peuvent être adressées :

- soit par voie électronique à l'adresse suivante : consultationcvo-elevage-viandes@agriculture.gouv.fr en indiquant en objet du message le titre de l'accord interprofessionnel concerné « INAPORC CVO 2026-2028 »
- soit par écrit à l'adresse suivante : Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises - Service du développement des filières et de l'emploi - Sous-direction des filières agroalimentaires - Bureau des Viandes et productions animales spécialisées - 3 rue Barbet de Jouy, 75349 Paris cedex 07 SP.

Annexe 1 Document-type annexé à l'accord en vue de la consultation des acteurs concernés.

Organisation interprofessionnelle :	INAPORC
Période	1er janvier 2026 au 31 décembre 2028
I – Objet et description des actions prévisionnelles financées par les cotisations interprofessionnelles (conformément à la liste d'actions déclinées à l'article 164(4) du règlement (UE) n°1308/2013 du 17 décembre 2013) :	Financement prévisionnel par les contributions des acteurs concernés : **Montant annuel :** **4 771 269 €**
a) connaissance de la production et des marchés	Montant annuel : 247 497 €
Objet et description de la ou les action(s) :	Etudes et recherches économiques : ces études et recherches visent à assurer un suivi, une information et des études sur les sujets économiques.
b) règles de production plus strictes que les dispositions édictées par les réglementations de l'Union ou les réglementations nationales ;	
Objet et description de la ou les action(s) :	
c) élaboration de contrats types compatibles avec la réglementation de l'Union ;	
Objet et description de la ou les action(s) :	
d) commercialisation ;	Montant annuel : 989 988 €
Objet et description de la ou les action(s) :	Actions pour favoriser l'exportation notamment en Chine avec le financement de tous les travaux de suivi des dossiers d'agrément, d'évolution de la législation chinoise et de liens avec les autorités en cas de problèmes. En parallèle la filière porcine va participer à plusieurs salons chinois dont le SIAL à Shangaï et le CIIE. De plus INAPORC participe à un projet de communication européen en

	lien avec le Portugal pour favoriser les exportations vers la Corée et Singapour
e) protection de l'environnement ;	Montant annuel : 742 491 €
Objet et description de la ou les action(s) :	La démarche de responsabilité sociale d'INAPORC intitulée « demain le porc » a notamment pour objet la protection de l'environnement. Toutefois, cette démarche comporte 5 piliers. Les 4 autres piliers concernent la souveraineté alimentaire, la sécurité sanitaire, la bien traitance animale et le renouvellement des générations/attractivité de la filière.
f) actions de promotion et de mise en valeur de la production ;	Montant annuel : 1 749 804 €
Objet et description de la ou les action(s) :	Communication générique sur la filière porcine via les réseaux sociaux et des actions de relations publiques avec notamment une mise en avant des éleveurs ainsi que la participation à divers salons professionnels.
g) mesures de protection de l'agriculture biologique et des appellations d'origine, labels de qualité et indications géographiques ;	
Objet et description de la ou les action(s) :	

h) recherche visant à valoriser les produits, notamment par de nouvelles utilisations ne mettant pas en danger la santé publique ;	Montant annuel : 841 490 €
Objet et description de la ou les action(s) :	Des travaux de recherche techniques sont menés sur les sujets présentant un enjeu pour la filière porcine et notamment les sujets concernant la qualité des produits, le bien-être animal, l'environnement.
i) études visant à améliorer la qualité des produits ;	

Objet et description de la ou les action(s) :	
j) recherche, en particulier, de méthodes culturales permettant la limitation de l'usage des produits phytosanitaires ou vétérinaires et assurant la préservation des sols et la préservation ou l'amélioration de l'environnement ;	
Objet et description de la ou les action(s) :	
k) définition de qualités minimales et définition de normes minimales en matière de conditionnement et d'emballage ;	
Objet et description de la ou les action(s) :	
l) utilisation de semences certifiées et contrôle de qualité des produits ;	
Objet et description de la ou les action(s) :	
m) santé animale, de santé végétale ou de sécurité sanitaire des aliments ;	Montant annuel : 200 000 €
Objet et description de la ou les action(s) :	Financement de BD PORC. Les actions sanitaires sont assurées via les contributions volontaires, mais la base de données BD PORC financée par des contributions étendues est indispensable pour assurer le suivi et la gestion des dossiers sanitaires.
n) gestion des sous-produits.	
Objet et description de la ou les action(s) :	
II – Modalités de financement par les contributions des acteurs concernés	Les actions sont financées via les contributions suivantes : CVE Amont : 7 cts / porc, soit : **Montant annuel : 1 485 094 €** et CVE aval : 4 € / tonne de produit, soit :

	Montant annuel : 3 286 175 € **<u>Soit un montant annuel total des CVE de :</u>** **<u>4 771 269 €</u>** CVE amont : le taux de cette contribution est fixé à 7cts / porc. La contribution est prélevée sur chaque porcin de l'espèce porc domestique abattu en France métropolitaine destiné à la consommation humaine et sur chaque porcin de l'espèce porc domestique issu des élevages situés en France métropolitaine et qui est expédié en vif dans d'autres pays de l'Union Européenne ou pays tiers en vue d'être abattu. Les animaux concernés sont tous ceux de l'espèce porcine quel que soit leur âge ou leur type sexuel (porcelet, porc charcutier quel que soit son type sexuel, pifs (monorchide et cryptorchide), verrasson et animal de réforme (coches et verrats). Le redevable final est la personne physique ou morale, dernier propriétaire éleveur des animaux vivants. C'est la dernière personne physique ou morale éleveur, propriétaire de l'animal avant son transfert de propriété, par exemple vers un abatteur, vers une organisation de producteurs, vers un exportateur ou vers un négociant. CVE aval : cette contribution s'applique sur : - Les volumes de viandes porcines fraîches réfrigérées, congelées ou surgelées : vendues en pièces, désossées ou non, préemballées ou non pour des clients (GMS, bouchers, charcutiers, traiteurs, restauration collective), hors abats frais ; - Les volumes de préparations de viande de porc et de produits à base de viande de porc dont les produits de charcuterie, dès lors qu'ils contiennent plus de 50% de

	matière première d'origine porcine (maigre, gras, couenne et abats) : au stade de la vente à des clients redevables finaux (GMS, bouchers charcutiers, traiteurs, restauration collective). - Les volumes de produits assemblés et de plats préparés et les charcuteries pâtissières dès lors qu'ils contiennent plus de 50% de matière première d'origine porcine (maigre, gras, couenne et abats) : vendus à des clients (GMS, bouchers, charcutiers, traiteurs, restauration collective). Pour les produits fabriqués et transformés en France comportant des matières premières d'origine étrangère et des matières premières d'origine française, la CVE aval est prélevée sur la quote-part de matière première française entrant dans la composition desdits produits. Le taux de la contribution aval est fixé à 4 € / tonne de produit vendu aux distributeurs (GMS, bouchers, charcutiers et restauration collective en gestion directe). Le redevable final de la contribution aval est le dernier intervenant qui achète le produit concerné en vue de le proposer à la vente au consommateur ou au convive (GMS, bouchers, charcutiers, traiteurs, restauration collective (RHF)).
Signature du président de l'organisation interprofessionnelle ou des présidents des organisations membres de l'organisation interprofessionnelle	Philippe BIZIEN

yousign

Audit Trail

Version: 27

7 - Annexe 1 - Document type annexé à l'accord en vue consultation des acteurs concernés

Signed by
Philippe BIZIEN

Certified by yousign

ID 993fa745-4eaf-4b7c-b370-db73f9b55537
Sending date 2025-07-09 18:38:22 UTC +02:00 | **Expiration date** 2025-07-13 23:59:59 UTC +02:00

All dates and times in this document are displayed in the sender's time zone.

Inaporc

Sender

Type	User
ID	7b0ac7a0-80cf-4c81-a369-437f49341c4d
First name	Aouali
Last name	Zitouni
Email address	inaporc@inaporc.asso.fr
Phone number	+33144936000
Organization	Inaporc
Workspace	Inaporc
IP address	37.70.204.213

Signer

Signer

First name	Philippe
Last name	BIZIEN
ID	f9d47859-aa55-41cd-b8d3-6c68465b2b70
Email address	philippe.bizien@inaporc.asso.fr
Phone number	+33682916552
IP address	86.215.165.206

Authentication

Mode
No authentication requested by the sender

Signature

Signature context
Signed via the link sent to the signer's email address

Consent given at
2025-07-09 19:16:38 UTC +02:00

Signature process completed at
2025-07-09 19:16:39 UTC +02:00

Documents

Document #1

7 - Annexe 1 - Document type annexé à l'accord en vue consultation des acteurs concernés.pdf

7 - Annexe 1 - Document type annexé à l'accord en vue consultation des acteurs concernés.pdf

ID	Initial hash (sha256)	Initial mime type	Mime type
1c3610a2-5f4b-4484-83b5-70e0bdff73b1	117046ed256dc758e5fc14b066c226354a432df14c4f114659924d24a14d9b6a	application/pdf	application/pdf

Signature #1 Signed by Philippe BIZIEN

Hash (sha256)
b5a644f08a0d66d62b5bd56ab04b30aec5b1810a387cfdac8fa07d3b188c0777

Qualified timestamp
No

Certificate

DN
CN=YOUSIGN, C=FR, O=YOUSIGN, 2.5.4.97=NTRFR-794513986, OU=0002 794513986, serialNumber=2023-12-21 15:41:20:983

Generated at
2023-12-21 14:31:20 UTC +01:00

Hash (sha256)
0f0545705f6637cf491bdcf1255f210a44da00d9e1fe094319e232847c62e990

OID
1.2.250.1.302.1.13.1.0